

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
Médiathèques :
demande de
subvention pour
Scènes d'enfance
2024

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-118

CONSIDERANT les projets de programmation et actions culturelles des médiathèques autour du spectacle jeune public

CONSIDERANT que ces projets peuvent faire l'objet d'un financement du Département de l'Aude dans le cadre du dispositif Scènes d'enfance,

DECIDE

ARTICLE I : de déposer auprès du Conseil départemental de l'Aude un dossier de demande de subvention selon le budget suivant :

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
informatique le :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Spectacles et ateliers	5 100 €	CD11	2 125 €
Transports	1 490 €	Autofinancement	4 685 €
Hébergements			
Repas			
Droits d'auteurs	220 €		
TOTAL	6 810 €	TOTAL	6 810 €

ARTICLE II : la présente décision n°23-118 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 21 septembre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230921-DECISION_23118-DE